

la
cgt

Finances
Publiques

FINANCES PUBLIQUES

LE MAGAZINE
DE LA CGT

Le mag *syndical*



**L'action c'est
MAINTENANT !**

dossier

Il faut passer
des mots aux
actes !

Pages 7 à 10

août. 2012

n°6



le mag syndical n°6 - Août 2012

CGT - Finances Publiques
case 450 et 451 - 263, rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 80 16 - Tél. : 01 48 18 81 56

Fax : 01 48 70 71 63 - Fax : 01 48 51 99 64

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° : 0912 S 06183

Composition : CARREMENT COM - Chelles

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



> 3

> 4 - 5

> 6

> 7 - 10

> 11 - 12

> 13 - 14

> 15

> 16

Edito

Fiscalité

Vie dans les services

Dossier

DGFIP Point d'étapes
de l'harmonisation indemnitaire

Échos des sections

Note de lecture

NVO, le site

sommaire

sommaire



C'est l'heure !

Le changement, la population l'attendait, et l'a fortement exprimé au mois de mai, en barrant la route au candidat des privilégiés et des nantis. Pour autant, l'urgence sociale n'a pas disparu, elle est toujours présente et nécessite de rompre clairement avec des choix qui ont prévalu depuis 5 ans. Les revendications du monde du travail, des salariés du privé et du public ne peuvent pas attendre. Le gouvernement se doit d'y répondre. Cela nécessite de rompre clairement avec les politiques d'austérité menées partout en Europe. Pour y arriver, il faudra en dehors de la vigilance de tous, construire et développer le rapport de force afin d'obtenir de réelles avancées sociales.

Lors de sa Commission Exécutive Nationale de juin, la CGT Finances Publiques s'est adressée en ce sens à ses sections. Partout sur le territoire, sur les questions d'emplois publics, de salaires, de retraite, de protection sociale, sur le jour de carence, la mobilité dans la Fonction Publique, le gouvernement doit prendre les mesures qu'attendent les salariés. Or les premiers discours, laissent entrevoir de nouvelles difficultés pour les fonctionnaires. C'est pourquoi, il faut mobiliser, construire des luttes dès la rentrée avec les agents, unitairement pour faire entendre nos exigences revendicatives et obtenir satisfaction.

D'ores et déjà, la CGT Finances Publiques est à l'origine de plusieurs initiatives :

- Une campagne d'HMI, de visites de poste pour construire avec les personnels le contenu revendicatif et les formes d'action pour la rentrée
- l'interpellation des Directions locales par tous moyens en privilégiant ceux qui permettent la participation la plus large et la plus unitaire des agents (rassemblements, délégations, ...) sur l'exigence de l'arrêt des réformes et restructurations et d'ouverture de négociations sur les revendications
- la sollicitation immédiate des députés dans chaque département afin de leur faire connaître la situation que vivent les personnels de la DGFIP après 5 années de déclinaison de la RGPP dans leurs services et les réponses qu'ils attendent à leurs revendications

La construction du rapport de force, la mobilisation, le développement des luttes sont donc résolument à l'ordre du jour.

Le syndicat CGT Finances Publiques s'y emploiera pour faire aboutir les revendications et propositions des personnels en matière de retraite, d'augmentation du point d'indice, de développement de l'emploi, de garantie d'un service public de la DGFIP de qualité sur l'ensemble du territoire.

**Le changement est sorti
des urnes, reste à le
transformer
durablement !
A nous d'agir dès
maintenant !
Alors, luttons ensemble
pour changer
durablement les choses !**



ON NE SORTIRA PAS DE LA CRISE EN SUPPRIMANT

les missions et les emplois publics

1- Un pôle financier public pour relancer l'investissement productif

+ La récession attendue durant deux trimestres en 2012, titrait l'AFP le 6 juillet 2012.

Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour constater que la récession qui s'étend dans les pays du sud de l'Europe, atteint désormais la France et n'épargnera pas les pays du nord de l'Europe ; c'est le résultat d'une politique déflationniste qui consiste à comprimer le pouvoir d'achat en bloquant ou diminuant les salaires réels ; dans ce schéma, les fonctionnaires sont clairement les premiers visés, ainsi que les dépenses des collectivités territoriales et des opérateurs de l'État (Banque de France - 2 500 emplois, - 12 % de la masse salariale sur 5 ans au crédit foncier, un avenir incertain pour OSEO).

Les dépenses de santé sont comprimées par la mise en place de remboursements, de franchises, de tickets modérateur à la charge des assurés sociaux, avec à la clé une explosion des dépassements d'honoraires en France (2,5Mds € en 2011).

Ces politiques de compression des dépenses appliquées partout dans la zone euro ont pour conséquence de diminuer la demande

au profit d'une politique de l'offre (favoriser les entreprises et les exportations) et de faire baisser l'inflation.

Or le niveau d'inflation est déjà très faible (1,2 % en France). C'est donc le type de situation économique détestable pour les salariés qui est en train de se profiler : la déflation. Autrement dit la contraction de l'économie. En catastrophe, la BCE baisse son taux d'intérêt à 0,75 % pour soutenir l'économie chancelante dans presque toute la zone euro. Où sont passés les mille Mds € dégagés par la BCE en décembre 2011 et février 2012 ? Rien ne semble avoir changé ; les banques se refont une santé avec l'argent public et l'investissement ne décolle pas. Aujourd'hui l'urgence pour relancer l'investissement productif c'est la mise en place d'un pôle financier public.

2- Le secret de polichinelle : l'augmentation de la CSG en ligne de mire, 1 point = 11 Mds €

+ La TVA sociale dite *anti-délocalisation* combattue par la CGT ayant été écartée par le Président de la République, la Cour des comptes recommande d'actionner

le levier de la CSG. La Conférence sociale - pendant laquelle la CGT a demandé la remise à plat des 172 Mds € de cadeaux fiscaux et sociaux aux entreprises - a été l'occasion rêvée pour l'exécutif de marchander les hausses d'impôts sur l'ISF, les dividendes, en échange d'une mesure sur la « CSG sociale ». Le principe consiste à transformer des cotisations patronales en CSG mise à la charge des salariés et retraités... afin d'abaisser le « coût » du travail.

Le clivage majeur sépare les libéraux qui ne pensent la compétitivité qu'en terme de coûts sociaux, et des organisations de salariés comme la CGT qui défendent le principe d'une compétitivité hors coûts, celle de l'innovation et de la créativité qui nécessite des salaires corrects et des salariés bien formés.

Le produit de la CSG est de 64 milliards d'euros par an au profit du régime général de la sécurité sociale. Soit trois fois moins que le montant des cotisations salariales et patronales qui est de 184 milliards €. Cette opération se traduirait par moins 11 Mds € de cotisations patronales.



A ce stade rien n'est dit quant au déficit de la sécurité sociale prévu en 2012 (14 Mds € après 17,5 Mds € en 2011).

Certaines mesures du collectif budgétaire de juillet 2012 et du projet de loi de finances pour 2013 vont colmater des brèches (le forfait social sur l'épargne salariale passerait de 8 à 20 % et rapporterait 0,5 Md € en 2012 et 2,3 Mds € en 2013 ; la fin de l'exonération des heures supplémentaires rapporterait 0,8 Mds dès 2012 ; l'assujettissement aux prélèvements sociaux des revenus immobiliers des non résidents produirait une recette de 50 millions et la taxation des stocks options 75 millions). On est encore loin du compte. Seuls, des emplois - facteur de croissance - seront à même de participer fortement au financement de la protection sociale.

3- La lutte contre la fraude fiscale piétine

+ 16,4 Mds de droits et pénalités rappelés contre 16 Mds € en 2010 soit quasiment une hausse correspondant à l'inflation, là encore on est loin du compte.

La création d'Evafisc (fichier recensant la détention des comptes à l'étranger assorti d'un droit de communication auprès des banques, des opérations de transferts de fonds à l'étranger) et de la police fiscale (BNRDF) vont dans le

bons sens, mais avec quels résultats ? 79 poursuites correctionnelles en 2011 après avis de la commission des infractions fiscales : les délinquants financiers doivent trembler.

4- La déclaration de politique générale du premier ministre et les premiers débats sur le collectif budgétaire sont inquiétants

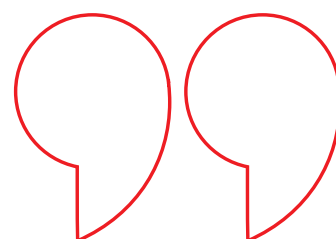
+ On entend ici et là moins d'enthousiasme sur la mise en œuvre de l'intention du candidat à la présidentielle de taxer au taux de 75 % les revenus supérieurs à 1 million d'euros...

Finalement il conviendrait de ne pas trop gêner les riches contribuables « obligés » de payer l'impôt sur le revenu à compter de 1 million d'euros, et distinguer les artistes et les sportifs des chefs d'entreprises.. il faudrait en pratique mettre en place un lissage des revenus et des plus values de cession pour éviter le couperet de 75 % afin que l'annonce - intempestive - du candidat à l'élection présidentielle soit réduite comme une peau de chagrin... Mieux, ce prélèvement serait temporaire et hors impôt sur le revenu.

La proposition de rétablir une forte progressivité de l'impôt sur le revenu s'est perdue au fil des jours.

Les débats électoraux de la présidentielle convergeaient vers la mise en œuvre impérieuse des leviers de croissance : investissements productifs massifs et revalorisation des salaires. C'est du reste ce que la CGT a rappelé lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012.

La défense des missions et des emplois passe par l'arrêt des réformes RGPP, de la Réate. Pour la CGT Finances Publiques, les outils de la lutte contre la crise financière sont au Ministère des finances ; c'est dans cet esprit qu'il convient de défendre le principe de l'unicité du ministère.





ENCORE UN ÉTÉ DIFFICILE DANS NOS SERVICES de l'enregistrement...

Ces dernières années, le scénario se répète à la même époque : une nouvelle loi de finances rectificative en préparation au Parlement, des contribuables qui s'affolent avant la publication des modifications législatives et des agents de l'enregistrement qui trinquent. De nouvelles dispositions sur la législation du patrimoine, surtout lorsqu'elles sont plus restrictives, inquiètent les patrimoines qui veulent profiter des avantages fiscaux jusqu'à la dernière minute.

Cet été, comme en 2011, nous devons donc faire face à un afflux supplémentaire d'actes, de déclarations, d'appels téléphoniques et de contribuables, dans des services déjà complètement engorgés, car mis à mal par les suppressions d'emplois des dernières années, et la RGPP. Ceux d'entre nous qui ont la « chance » de travailler dans un pôle enregistrement départemental, doivent gérer, en prime, les vicissitudes des transferts de contribuables et de courriers égarés loin de leur hôtel des finances publiques de proximité : telle est la réalité du guichet fiscal unique de l'enregistrement !

Depuis la mise en place des pôles enregistrement en 2005, nos conditions de travail se sont dégradées. Au quotidien, nous sommes contraints de faire des choix : par exemple, enregistrer les actes dans les meilleurs délais - les notaires, les entreprises, les particuliers se montrant insistants et la loi ne nous permettant pas de conserver leurs actes indéfiniment - au détriment de la saisie des déclarations de succession, de dons manuel et des extraits d'acte alimentant les bases de données utilisées pour le contrôle fiscal. Tous les services de l'enregistrement doivent faire face

à ce choix cornélien, et voient s'accumuler des montagnes d'actes et de déclarations en instance. Mais nous n'acceptons ni l'abandon de certaines de nos missions, ni la dégradation du service public. À titre d'exemple, lorsque nous prenons du retard dans l'enregistrement des déclarations de succession relatives aux contrats d'assurance vie, les conséquences financières sont immédiates pour les usagers. En effet, notre certificat fiscal, est le sésame indispensable qui leur permet de toucher un capital, et ainsi, pour beaucoup, de régler les nombreuses dépenses consécutives à un décès.

Mais à l'heure où les agents de la fonction publique et beaucoup de Français, subissent la rigueur et les restrictions budgétaires, nous sommes, dans les services de l'enregistrement, les témoins de l'existence de véritables cadeaux fiscaux, dont profitent surtout les plus gros patrimoines.

« Le pacte Dutreil » (entrée en vigueur en 2003) : cela vous dit quelque chose ? Pour simplifier, vous êtes chef d'entreprise, vous souhaitez transmettre votre patrimoine professionnel à vos enfants en payant un minimum d'impôts.

Et bien, la loi a prévu une fabuleuse exonération fiscale de 75 % sur le montant du patrimoine transmis, avec en prime, dans certains cas, une réduction de 50 % sur les droits dus ! Bien sûr, le législateur vous impose quelques conditions, mais peu contraignantes au regard du cadeau fiscal accordé. Les sommes en jeu peuvent atteindre plusieurs millions d'euros sur certaines transmissions.

Et pour vous faciliter davantage l'impôt, vous pouvez aussi bénéficier d'un dispositif de paiement différé et fractionné en réglant les droits de mutation sur 15 ans à un taux d'intérêt de crédit avantageux : au maximum 0,7 % (taux année 2012) !

Et aujourd'hui, que va nous réserver la nouvelle loi de finances rectificative en préparation ? Dans les services de l'enregistrement, nous sommes échaudés par l'expérience de l'année passée : la modification du rappel fiscal des donations antérieures qui aurait dû être une simple mesure fiscale, fut une équation insoluble que même les études notariales ont eu bien du mal à résoudre.

Pour les agents de l'enregistrement, bien isolés, la tâche fut d'autant plus rude que Bercy a publié son instruction en mars 2012, pour une loi entrée en vigueur en août 2011 !

Tel est notre quotidien : une course effrénée après le temps, dans des services surchargés et en sous effectif chronique, sans véritable soutien technique, et face à un public diversifié qui peut se montrer très exigeant.



dossier

DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET CONFÉRENCE SOCIALE

IL FAUT PASSER DES MOTS AUX ACTES !
L'ACTION C'EST MAINTENANT !

Un mois s'est écoulé depuis la prise de fonction du Président de la République. Durant sa campagne électorale dont le slogan était « *le changement c'est maintenant !* » il a évoqué des mesures concrètes pour relancer l'économie et redonner confiance aux Français. Un premier bilan s'impose au travers du discours de politique générale du Premier ministre mais aussi à l'issue de la conférence sociale qui s'est tenue les 9 et 10 juillet 2012 et dans laquelle la CGT a porté ses propositions et revendications, notamment dans la sphère publique.

Première analyse du discours de politique générale du 1^{er} ministre La rigueur ou l'austérité c'est la récession assurée !

Si certaines des mesures annoncées par Jean-Marc Ayrault vont dans le bon sens (fiscalité du patrimoine, plafonnement des niches fiscales, relèvement de l'ISF...), le compte n'y est pas pour les salariés. La très faible hausse du SMIC, la menace de poursuite du gel des salaires des fonctionnaires, l'ampleur des suppressions d'emploi dans la fonction publique... ne sont pas de nature à redonner aux salariés le fruit de leur travail et permettre de sortir le pays de la crise.

Sans oublier la ratification éventuelle du traité européen sur l'équilibre budgétaire qui privera notre pays de capacité d'investissement et nous contraindra durablement à l'austérité. Une fois de plus, les salariés risquent de continuer à payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas à l'origine.

Après les lettres de cadrages ministérielles qui annonçaient la couleur en ciblant clairement les diminutions d'effectifs et de dépenses, l'audit de la

cour des comptes publié le 2 juillet et le discours de politique générale du premier ministre sont venus confirmer le choix délibéré de l'austérité budgétaire.



Pour respecter l'engagement européen de 4,4 % de déficit budgétaire cette année et 3 % en 2013, le budget 2012 corrigé exigerait 7,5 milliards d'euros d'impôts supplémentaires, et 33 milliards d'euros l'année prochaine avec une croissance vaguement espérée de 1,2 %. Faut-il rappeler que l'austérité imposée à la Grèce, l'Espagne et l'Italie a précipité ces pays dans la récession ? Certes le discours de politique générale prononcé par M Ayrault est marqué par un volontarisme en matière de « *reconquête industrielle* », évoque la nécessité de « *rompre avec la désindustrialisation* » et parle d'un « *État stratège* ». Volontarisme dont on a pu constater toutes les limites avec les annonces de Peugeot : suppression de 8 000 emplois et disparition du site d'Aulnay-sous-Bois... et cela sans compter les victimes collatérales chez les sous-traitants.

Ce discours propose aussi et surtout d'accepter sous une autre forme, la poursuite de politiques déjà engagées par le gouvernement précédent, en y apportant certes quelques amendements, comme la mise en œuvre de mesures fiscales pesant sur les contribuables les plus fortunés.

Cependant sur certains dossiers, le cap restera globalement inchangé : ce sera celui de l'austérité.

En effet, entre les lignes, on doit comprendre qu'il y aura un nouveau tour de vis pour les agents de la Fonction Publique quel que soit leur statut.

dossier

DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET CONFÉRENCE SOCIALE

IL FAUT PASSER DES MOTS AUX ACTES !
L'ACTION C'EST MAINTENANT !



M. Ayrault dit :

« J'ai lu ces derniers jours que le fait de réserver les créations d'emplois publics aux secteurs prioritaires devait s'interpréter comme un « tournant de la rigueur ». Je m'inscris en faux contre cette affirmation. Les effectifs de l'Etat connaîtront une stabilité globale »

Si l'État veut stabiliser les effectifs tout en créant des postes dans les ministères prioritaires, il n'y aura d'autre choix que de bloquer la masse salariale :

- ✓ en gelant le point d'indice, les avancements, les mesures catégorielles...
- ✓ en continuant à supprimer des emplois sur les missions jugées « non prioritaires »

Cet objectif budgétaire est bien le contenu de la lettre de cadrage envoyée aux ministères et fixant des priorités draconiennes :

- ✓ baisse des effectifs de 2,5 % par an
- ✓ baisse des crédits d'équipement du budget de l'État de 15 % sur ces trois années, tout comme les crédits d'intervention qui regroupent notamment les crédits sociaux de l'État.

Si rien n'évolue, le cadrage de la politique économique d'ensemble resterait globalement inchangé, marqué par une double rigueur : **rigueur salariale et rigueur budgétaire.**

Fonction Publique et conférence sociale. Le changement doit aussi passer par des mesures concrètes !

L'action publique, ses agents et les missions de la Fonction publique ont occupé une place importante dans la conférence sociale tenue les 9 et 10 juillet.

Le gouvernement a souligné à cette occasion sa volonté de rupture avec la politique antérieure, son attachement aux services publics, à la Fonction publique, aux personnels qui chaque jour travaillent pour l'intérêt général.

Les organisations CGT de la Fonction publique se félicitent de cette approche et de cette volonté affichée de rompre avec l'entreprise de déstructuration des missions de service publique menée ces dernières années.

Pour autant, à l'issue de la conférence sociale, en particulier de sa table ronde n°7 consacrée à l'action publique et à ses agents, les organisations CGT de la Fonction publique ne peuvent que tirer un bilan pour le moins mitigé.

La CGT a rappelé son attachement aux principes et valeurs du service public et de la Fonction publique, aux garanties statu-

taires comme condition d'un service public rendu de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Elle a condamné les décisions annoncées de poursuite des suppressions d'emplois dans les ministères dits non-prioritaires.

La CGT a porté la nécessité de mesures immédiates, notamment le dégel du point d'indice et l'abrogation du jour de carence, ainsi que la volonté de voir s'ouvrir rapidement des négociations sur les questions qui préoccupent les agents.

Les principales annonces du gouvernement

M. Lebranchu a annoncé sa décision d'abroger les mesures relatives à la réorientation professionnelle de la loi dite de mobilité du 3 août 2009.

De nombreuses concertations et négociations seront ouvertes sur les sujets suivants :

- ✓ place et missions de la puissance publique et des services publics, perspectives d'une nouvelle étape de décentralisation (concertation à l'automne, déclinée sur le territoire)
- ✓ droits syndicaux (concertation à l'automne) ;
- ✓ prise en compte de l'exercice des fonctions syndicales dans les parcours professionnels (négociation au 1^{er} semestre 2013) ;



- ✓ concertation sur l'emploi : handicap, jeunes peu qualifiés, seniors (concertation à l'automne en vue d'éventuelles négociations) ;
- ✓ égalité professionnelle femmes-hommes (négociation à l'automne en vue d'un accord),
- ✓ bilan de l'accord santé et sécurité au travail (rentrée 2012) ;
- ✓ prévention des risques psychosociaux (négociation à la rentrée 2012) ;
- ✓ agents non titulaires (automne) ;
- ✓ rémunérations, carrières et parcours professionnels (bilan à l'automne en vue de négociations début 2013).

Deux demandes de mesures immédiates formulées par l'ensemble des organisations syndicales, l'abrogation du jour de carence et la fin du gel du point d'indice, n'ont à ce stade pas reçu de réponse.

La CGT estime que le cadre financier extrêmement contraint défini par le gouvernement est inacceptable et constitue un frein à la nécessaire politique de développement du service et de l'emploi publics, et à la reconnaissance du travail des agents par la satisfaction de leurs légitimes revendications. Cet étai financier doit être rompu pour que cesse enfin le processus engagé de régression pour les missions de la Fonction publique, les usagers et les agents.

Quelles conséquences aux finances ?

Les 2870 emplois supprimés au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État au titre de 2012 seront suivis d'autres suppressions massives puisque l'on parle de deux emplois supprimés sur trois départs à la retraite. Si Tracfin, et le contrôle fiscal ne seraient apparemment pas affectés, ce sont les autres missions qui seront clairement ciblées, dont certaines remises en cause.

Le gel du point d'indice, emblématique de la politique de Nicolas Sarkozy (RGPO et RGPP) serait poursuivi. De plus, le plan de qualification pourrait être remis en cause, les mesures catégorielles sont également sur la sellette.

Et à la DGFIP ?

Au regard des premières décisions prises par le gouvernement, pour la CGT aux Finances Publiques plusieurs constat s'imposent :

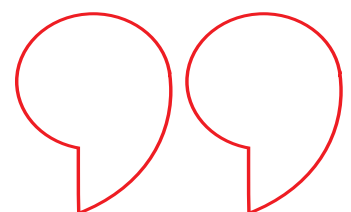
- ✓ 4 ans après la fusion Impôts/Trésor, présentée par le précédent gouvernement comme emblématique de la RGPP, le risque demeure de poursuivre le parti pris de la réduction des « dépenses publiques » et du nombre de fonctionnaires ;
- ✓ la suppression de deux emplois sur trois fonctionnaires des Finances Publiques partant à la retraite a fait exploser la pénurie d'effectifs (25 000 pertes accumulées depuis 2002 qui ont déstabilisé les services), les annonces actuelles qui conduiraient à des volumes proches des 3 000 suppressions par an pour la seule DGFIP sont inacceptables ;
- ✓ les conséquences de la crise

financière, économique et sociale ont accentué les demandes du public aux guichets de la DGFIP sans qu'aucun renforcement du réseau ne soit prévu ;

- ✓ la plateforme unitaire des syndicats des Finances publiques, revue début 2012, reste toujours d'actualité même si, malgré les mobilisations qui l'ont portée, le Directeur Général et la Ministre du précédent gouvernement l'ont totalement rejeté.

Alors que le nouveau Président de la République s'est engagé sur le changement, la CGT Finances publiques considère que le gouvernement doit répondre à toutes les revendications des personnels des Finances Publiques, et en priorité :

- ✓ sur la question de l'emploi public ;
- ✓ en mettant fin aux diverses restructurations et réformes en cours ;
- ✓ en améliorant les conditions d'accueil du public ainsi que les conditions de travail et de sécurité des agents ;
- ✓ en cessant de stigmatiser les fonctionnaires malades par la suppression du jour de carence ;
- ✓ en donnant un accès linéaire au 8^e échelon du C, et en revalorisant le point d'indice ;
- ✓ en se donnant les moyens d'aller chercher la fraude fiscale pour améliorer l'action publique.



dossier

DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET CONFÉRENCE SOCIALE

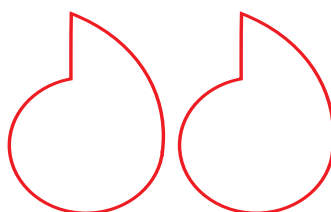
IL FAUT PASSER DES MOTS AUX ACTES !
L'ACTION C'EST MAINTENANT !



Or force est de constater, que les premiers pas du nouveau gouvernement ne répondent pas aux attentes.

Certes il y a un changement de ton dans le dialogue social au niveau du gouvernement, le Président annonce son inscription dans la constitution mais ce qu'attendent les agents ce sont des changements concrets et non la poursuite d'une politique de rigueur qui conduit inévitablement à la dégradation des missions, des conditions de travail et de vie au travail, du pouvoir d'achat. C'est pourquoi sans attendre, la CGT Finances Publiques appelle les agents de la DGFIP à se rassembler et à se mobiliser pour gagner sur leurs exigences revendicatives.

Avec l'ensemble de la CGT, le syndicat apportera toute sa contribution à la construction de ces indispensables mobilisations. Seules les luttes sociales pourront imposer un véritable changement.





POINT D'ÉTAPE DE L'HARMONISATION indemnitaire

Un cycle de 5 réunions a débuté le 7/2/2012, pour adapter et sécuriser les régimes indemnitaires, leurs conditions d'attribution et de versement, et poursuivre l'harmonisation des régimes indemnitaires dits « spécifiques » (EDR, Stagiaires, ..) et « atypiques » (huissiers, géomètres, vérificateurs..), à la date butoir au 31/12/2013.

INTERVENTIONS GÉNÉRALES DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La CGT a rappelé que l'harmonisation indemnitaire déjà réalisée au 1/1/2012, dans une enveloppe budgétaire contrainte avait été dérisoire pour une grande majorité de personnel, essentiellement de catégorie C. Elle a demandé que les non titulaires, quasi exclus de l'ensemble des régimes indemnitaires, ne soient pas oubliés dans les discussions.

S'agissant des frais liés à l'exercice des missions ou pendant des stages de formation, la CGT demandait que les discussions relatives aux modalités de remboursements de frais, soient dissociées des régimes indemnitaires. En effet, le pouvoir d'achat de ces agents est directement victime de la stagnation de ces indemnités (IFDD et IST, indemnité kilométrique) et de l'archaïsme du décret sur l'indemnité de stage. Les niveaux de remboursement de frais restent désespérément en deçà de ceux qui sont réellement engagés et doivent être revus à la hausse.

La CGT a condamné la PFR et toute forme de modulation des primes ou indemnités. Elle a aussi rappelé son opposition à la Prime à la performance (PALP) allouée à certains cadres de la filière fiscale. Elle a déploré le manque de transparence du régime indemnitaire des cadres qui laisse place aux interprétations les plus diverses.

Dans ses principes directeurs, la CGT considère que le régime indemnitaire doit reconnaître les qualifications et la

technicité des agents dans l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

Il doit aussi prendre en compte certaines sujétions ou responsabilités particulières liées à l'exercice de certaines fonctions. Les discussions auraient dû permettre une reconnaissance par le haut dans le cadre d'une vraie refonte des régimes indemnitaires. Malheureusement la DG est restée enfermée dans une simple harmonisation.

POINT D'ÉTAPE DES DISCUSSIONS AVEC LA DG

S'agissant des non titulaires les discussions se poursuivront lors de la mise en œuvre de la loi de titularisation et de CDIisation.

Lors du point d'étape du 28 juin, seul le régime indemnitaire des stagiaires A et l'arrêté précisant les critères d'ACF ont été finalisés. Les autres sujets sont reportés après l'été.

La DG a confirmé que la PFR ne serait pas mise en place à la DGFIP et que la PALP sera supprimée, selon des modalités qui restent à discuter lors des GT qui seront consacrés aux cadres. Elle a enfin reconnu que les modulations étaient un facteur qui pouvait désolidariser le travail en équipe. Elle considère qu'elle dispose d'autres outils pour reconnaître les résultats de ses agents. En revanche, elle maintient le principe d'une individualisation de la rémunération pour l'échelon de commandement, en rappelant que la modulation est un sujet politique, qui doit être pris avec prudence en fonction des injonctions de chaque ministre.

L'allocation complémentaire de fonction (ACF)

Actuellement l'ACF est déclinée selon 4 critères dans la filière fiscale et six dans la filière gestion publique. Les modalités d'attribution et les valeurs de point sont différentes et une distinction géographique existe dans la filière fiscale. Après débat, la DG a soumis un projet d'arrêté avec 4 critères différenciés selon la catégorie et les fonctions : « technicité », « sujétions pour fonctions particulières », « responsabilité particulière », « expertise et encadrement ».

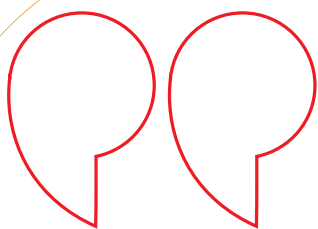
La CGT a acté le principe de ces 4 critères et fait remarquer que nous devons avoir plus de lisibilité sur l'attribution de l'ACF au regard de son montant et le nombre de points alloués.

Les discussions doivent se poursuivre sur les populations éligibles aux différents dispositifs et à la répartition des montants.

Le régime indemnitaire des stagiaires A

L'administration a rappelé que le régime indemnitaire des stagiaires est défini en fonction du cadencement des scolarités en distinguant les périodes de « stage théorique » et de « stage pratique », et qu'il ne sera pas différencié selon la localisation de l'établissement de formation.

La CGT a revendiqué une harmonisation vers le haut du régime indemnitaire et un examen des situations des « faux externes » issus de concours de la sphère fonction publique. Elle a approuvé la création de 3 barèmes de prime de rendement pour prendre en compte l'origine des stagiaires : internes, dont « faux externes » issus des ministères financiers ou non, et externes « spécifiques ». Il sera divisé en 4 tranches selon l'ancien grade.



La prime de rendement

Si son montant, à grade et échelon équivalent a été harmonisé, les modalités de son versement restent différentes : mensuel dans la filière gestion publique et semestriel dans la filière fiscale

La DG souhaite basculer dans un régime de versement mensuel de la prime de rendement et propose un droit d'option pour les agents « *ex-DGI* » : maintien de deux versements ou mensualisation, ce choix serait irrévocable. En revanche lors d'une promotion (périmètre à définir) ou d'une réintégration (après congé parental, disponibilité, etc.), l'agent basculerait automatiquement dans la liquidation mensuelle.

Sur ces différentes questions, l'administration s'est engagée à rediscuter lors d'une prochaine réunion et à expertiser toutes les incidences afin d'ouvrir le droit d'option avec toute la lisibilité utile pour les agents.

La Nouvelle bonification indemnitaire (NBI)

Elle est attribuée dans les deux filières, avec un nombre de points différents pour la NBI « *géographique* » (Ile de France et 06) et sur des fonctions éligibles propres pour la NBI fonctionnelle (10 fonctions dans la filière GP et 4 dans la filière Fiscale). La DG a rappelé que

l'enveloppe globale est fermée avec 309 244 points dont 82 % pour la NBI géographique.

La CGT a revendiqué une harmonisation sur le nombre de points maximum de la NBI géographique sans condition de délai de séjour. La DG semble pouvoir y répondre favorablement...

grâce au reliquat des suppressions d'emploi !

S'agissant de la NBI fonctionnelle, plus importante dans la filière GP, la CGT a attiré l'attention de la DG sur l'harmonisation indispensable entre les 2 filières mais aussi sur la réalité des fonctions. La prochaine discussion devra se faire en lien avec l'examen de l'ACF « *sujétions* ».

Les équipes de renfort (EDR)

L'état des lieux du régime dans les deux filières, révèle des systèmes d'indemnisation très complexes et peu lisibles. Les modalités d'attribution et les règles de gestion sont différenciées.

La CGT a obtenu un report des discussions après la réunion qui établira la doctrine d'emploi des EDR.

Les IFDD et l'IST (indemnité spéciale de terrain)

La fiche présentée par la DG reste floue : outre l'aspect « *sécurisation juridique* » (que l'on pensait réglée depuis longtemps...), les pistes de

réflexion autour de l'ACF « *sujétions* » ne sont qu'ébauchées. La CGT a rappelé que dans l'immédiat, les conditions de remboursements des frais de déplacements devaient impérativement être améliorées car il est inacceptable que des agents attendent leur dû !

La DG ne nie pas les difficultés et mesure bien les enjeux autour de ce dossier. Néanmoins les conclusions de l'audit de l'URSSAF sur ces deux indemnités (IFDD et IST) obligeront à sortir du mode de liquidation actuel.

La stabilisation indemnitaire recherchée s'oriente autour de la transformation des IFDD et de l'IST en points d'ACF. Leur nombre est à discuter, sachant que ceux-ci devront tenir compte de la fiscalisation et du retard pris dans la revalorisation de ces indemnités. C'est l'objectif cible, cependant la DG se donne encore un peu de temps pour regarder avec précision les tenants et aboutissants de ce dossier.

La DG a rappelé que certaines revendications, tel le montant de l'indemnité kilométrique, ne relèvent pas de la DGFIP. Elles seront donc exclues de fait du champ de nos discussions.



SCANNAGE DES 2042

l'opération ZÉRO papier un véritable flop !

Au départ, l'expérimentation de scannage des déclarations 2042, à l'échelle réelle de deux Départements (Val d'Oise et l'Orne), et basé au centre d'encaissement de Lille (pour la partie scannage), devait offrir, selon la Direction Générale, de grandes avancées tant pour les SIP expérimentateurs que pour les contribuables concernés.

On avait fait miroiter une campagne apaisée pour les services : Les agents allaient enfin pouvoir accomplir leur mission dans de bonnes conditions et cela devait améliorer le service aux publics.

Avec seulement 4 % d'anomalies à saisir, les agents auraient une meilleure disponibilité pour l'accueil du public, pour mieux renseigner les usagers au téléphone, le calendrier des travaux de gestion serait assoupli. Plus de souplesse pour assurer notamment les missions de contrôles, de mise à jour de la taxe d'Habitation et la Taxe Foncière...

A bas le travail ingrat, répétitif, sans intérêt et dévalorisant de saisie des déclarations ! Bref, une grande chance pour les agents du Val d'Oise et de l'Orne, de faire partie de cette expérimentation....

+ Mais la réalité de cette expérimentation était tout autre : dès le début, peu d'information sur les modalités concrètes de ce test et notamment sur l'aspect dématérialisation. Et les seuls éléments que laissent filtrer la Direction Générale sont très inquiétants : L'ensemble des opérations seront menés par un prestataire externe !! Matériel et modalités de scannage, transport des déclarations, recrutement des intérimaires... : bref une externalisation pure et simple qui

pose évidemment bon nombre de questions (problèmes déontologiques soulevés par l'accès à des données confidentielles par des personnels extérieurs, conservation des données numérisées, traitement des anomalies...) et auxquelles la Direction Générale n'a jamais apporté de réponse satisfaisante. De plus, l'administration indique que si le scanner prend en charge tous les formats et qu'il reconnaît 99,5 % des écritures informatiques, il ne peut traiter que 40 % des écritures manuscrites ! Nous sommes donc loin des chiffres annoncés initialement.

+ Début mai, c'est donc avec une grande inquiétude que débute la campagne Impôt sur le revenu dans l'Orne et le Val d'Oise et avec de grosses interrogations lorsqu'arrivent les premières déclarations au centre d'encaissement de Lille.

De semaine en semaine, de jour en jour, ne voyant rien venir à l'horizon, leurs écrans d'ordinateurs ne reflétant que le néant et le vide sidéral, les agents de l'Orne et du Val d'Oise se doutaient bien qu'il y avait anguille sous roche...

Et pour cause, à « l'autre bout de la France », les opérations de scannage au centre d'encaissement de Lille sont au point mort ! difficultés pour ouvrir les enveloppes, déclarations pas au bon format, ... bref le scannage patine. Et ce sont les collègues (vacataires ou de l'équipe de renfort) qui en pâtissent avec une pression totalement démesurée et un management de la part de l'entreprise prestataire, digne d'une autre époque et adepte d'une productivité accrue et débridée ...

Résultats début du mois de juin : toujours aucune redescende dans ILIAD Les organisations syndicales ont interpellé à de maintes reprises les directions locales et nationale pour avoir des précisions sur le déroulement de ce fameux test 0 papier. Mais à chaque fois, les directeurs imperturbables nous rassuraient en nous affirmant que « le dérapage ne concernait que le calendrier », pour le reste tout allait bien.

Et puis, le 8 juin, après deux ans d'étude sur ce projet et après de multiples tergiversations pour ne pas l'admettre, tout est stoppé, le test zéro papier est un échec cinglant. La Direction Générale est dans l'incapacité de poursuivre son expérimentation.

Il faut saisir les déclarations ! et dans l'urgence puisque tout doit être bouclé pour le 12 juillet.

Les déclarations repartent dans les SIP (environ 40 % des déclarations restant à saisir), mais les DISI vont aussi être mis à contribution (60 % des déclarations) notamment les ESI de St-Omer et Amiens, avec une formation de deux jours.



La CGT est intervenue pour éviter une dégradation des conditions de travail des agents (pression inhérente à la date butoir du 12 juillet), et pour au contraire que la priorité soit donnée à la réalisation d'un travail de qualité. En effet, la saisie des déclarations va bien au-delà de l'intégration dans ILIAD des données chiffrées servant à l'assiette de l'impôt sur le revenu : c'est aussi et avant tout, le contrôle formel des éléments portés, mise à jour des bases, demandes d'information... En tout état de cause, les agents des directions expérimentatrices seront en première ligne et si les délais ne sont pas respectés (retard dans la sortie des rôles), ce sont eux qui seront confrontés, aux communications téléphoniques, aux contentieux, à la réception du public...

Pour les agents, les consignes des chefs de service sont strictes : vis à vis des contribuables, ils ne doivent rien voir, rien savoir sur cette opération ratée du scannage de leurs déclarations : Il en va de l'image de notre administration. Les contribuables, pour qui l'expérimentation est

encore « *transparente* » (mais jusqu'à quand ?), n'ont pas à subir les conséquences des erreurs de la DG.

Les représentants de la DG en « *bons seigneurs* » se sont déplacés dans le Val d'Oise pour expliquer et justifier leur énorme bourde, « *c'est pas notre faute* »... « *on savait pas que* »... « *l'année prochaine on sera au top* »... « *mais on continue, on ne lâche pas le morceau* » (pour l'année prochaine) etc.

Le progrès technique ne vaut que si il est partagé par tous !

Ce slogan, la CGT le reprend à son compte, les progrès technologiques doivent servir aux êtres humains, pour améliorer leurs conditions de travail et de vie en général et pour réduire le temps de travail. Alors oui au progrès technique mais pas pour augmenter les rangs des privés d'emploi.

Pour la CGT, l'administration a voulu imposer à travers cette expérimentation, une détechnicisation de la saisie des déclarations ; Or, c'est l'immense différence entre le scannage et la saisie dans les Inspections d'Assiette et de Documentation, qui elle va au-delà de la saisie dans ILIAD.

La CGT exige qu'un bilan complet soit dressé intégrant l'ensemble des aspects techniques, métier et budgétaires et présenté à l'automne 2012.

La Direction Générale, qui voyait à n'en pas douter, dans cette expérimentation une nouvelle source de suppressions d'emplois pour les années à venir, doit tirer toutes les leçons cet échec cuisant, notamment en réaffirmant le maintien de l'ensemble de ces missions dans le services de la DGFIP.



André Narritsens

Une crise syndicale CGT impôts (1992-1993)

Lecture et matériaux

En 1992-1993, le syndicat CGT des Impôts a traversé une longue crise qui a mis en danger son existence.

S'agissait-il d'une crise voisine d'autres qui, dans la période, se produisaient dans plusieurs secteurs du mouvement syndical, où bien était-elle singulière ? Une crise syndicale plaide la cause d'une crise singulière s'inscrivant dans des débats syndicaux qui n'ont guère perdu d'actualité. En ce sens l'ouvrage porte regard sur le syndicalisme du début des années 1990 et s'établit en résonance à aujourd'hui.

Rendre compte d'événements très récents supposait d'éviter le subjectivisme, l'apriorisme, la passion. Les méthodes de l'histoire critique ont été mobilisées dans ce but : les archives de la période étudiée ont été systématiquement sollicitées et l'écriture définitive a résulté de la confrontation collective de points de vue divers.

Le lecteur soucieux de documentation, de précisions, de vérifications, trouvera en fin d'ouvrage un inventaire très complet des archives disponibles ainsi que les documents écrits essentiels de la période réunis dans un CD.



En souscription jusqu'au 30 septembre 2012 au prix de 15€ franco de port au-delà 17€ + frais de port.

Nom

Prénom

adresse

Nombre d'exemplaire(s)

Chèque à l'ordre de la CGT Finances Publiques.

Par Bernard LHUBERT
Préface de Maryse DUMAS

Coups de gueule ...et autres inconvenances

« Se laisser aller à des « coups de gueule » aussi roboratifs qu'instructifs, allier critique du temps et temps de la réflexion, entrer dans la mêlée en prenant du recul, c'est à cet exercice en forme de défi que s'est attelé le toujours militant Bernard LHUBERT. »

... « Pourquoi, ou pour quoi s'engage-t-on ? Quel sens l'engagement donne-t-il à la vie ? Quel est le prix de cette liberté fondamentale ? Quels en sont les joies mais aussi les revers ? Ce sont au fond ces questions que l'on trouve écrites en creux, en « encre sympathique » pourrait-on dire: chacune, chacun y trouvera un écho à ses propres questionnements. Quant aux tenants de la prétendue « institutionnalisation des syndicats », ils ne pourront qu'être déstabilisés de la sincérité et de la profondeur des convictions ici exprimées. On l'aura compris ce livre est à mettre entre toutes les mains ! »

Maryse Dumas (extraits de la préface)

- Pour se donner du tonus
- Pour y piocher des arguments
- Pour (peut être) recevoir les infos différemment
- Pour offrir un cadeau sympa et utile
- Pour transmettre aux jeunes que l'on peut aussi voir les choses autrement...



Prix de vente : 10 €. Envoi : participation aux frais de 2€ par exemplaire (envoi sans frais à partir de 5 ex.)
Commandes supérieures à 10 exemplaires, tarif spécial : prendre contact (bernard.lhubert@aliceadsl.fr).

Nom

Prénom

adresse

Nombre d'exemplaire(s)

Ci-joint chèque de (x 10€ + frais d'envoi si moins de 5 ex.) : € À l'ordre de Bernard Lhubert.

à adresser à : UGFF-CGT - 263, rue de Paris - Case 542
93514 Montreuil Cedex



NOS DOSSIERS, NOS ENQUÊTES, VOS DROITS... enfin en ligne

Articles, guide droit du travail, revue pratique de droit social, modèles de lettres, jurisprudence...

Retrouvez les réponses que vous attendez en quelques clics !

**GRAND JEU NVO QUIZZ
A GAGNER**



**9 séjours d'une semaine
en villages vacances**

2 tablettes tactiles
20 abonnements nvo.fr

**Je participe
sur www.nvo.fr**

En partenariat avec :